

CADECS

COFAC LR



CRAJEP



CROS



FONDA



LE GRAINE LR



UNAT LR



URAF



Ligue de  
l'Enseignement  
UR LR



URIOPSS LR



## CONFERENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES LANGUEDOC ROUSSILLON

# Que sera votre vie, notre vie sans les associations ?

**Dossier de presse  
Conférence de presse  
du 9 septembre 2011 à 10h  
au Club de la presse à Montpellier**

<b>Et demain si les associations disparaissaient ? ...</b>	<b>p 1 à 3</b>
<b>Appel à mobilisation</b>	<b>p 4</b>
<b>Témoignages d'acteurs</b>	<b>p 5 à 9</b>
<b>La CPCA et son combat</b>	<b>p 10</b>
<b>En annexes : Présentation de la CPCA et ses membres</b>	<b>p 11 à 13</b>

## Et demain, si les associations disparaissaient?...

Notre région compte **66 000 associations** dont 9 020 emploient **77 000 salariés** représentant 61 600 équivalent temps plein, soit **9% des emplois de la région**.

Les associations mettent en œuvre sur **l'ensemble du Territoire régional**, en milieu urbain comme en milieu rural des **actions très diverses** en direction de **différents publics** et dans des **domaines très variés** :

enfance jeunesse familles

**enfance jeunesse familles**

Education, emploi, formation

**Education, emploi, formation**

Culture, sports, loisirs

**Culture, sports, loisirs**

Logement

**Logement**

Environnement, tourisme

**Environnement, tourisme**

Santé, aide aux personnes

**Santé, aide aux personnes**

...

Nous sommes **tous concernés** par leurs activités,

✓ **En Languedoc Roussillon**

Nous sommes **900 000 adhérents**

Nous sommes **500 000 bénévoles**

Nous sommes **77 000 salariés**

Nous en sommes **pratiquement tous usagers au quotidien**

**Eva** pendant les vacances scolaires va au **centre de loisirs**, le soir après la classe elle est **accompagnée pour ses devoirs**

**Luc** revient d'un séjour linguistique en Angleterre

**Louis** va rester à son domicile grâce à la présence d'une **aide ménagère**

**Karim, Théo et Jules** reprennent l'entraînement et préparent le tournoi de **Foot**, **Fabio** a choisi le **théâtre**, **Mériem** hésite, la **gym**, la **danse** ?

**Adèle** a été **animatrice** cet été auprès d'un groupe d'adolescents. Elle a passé son diplôme d'animateur cette année.

**Fanny et Stéphane** déposent **Estelle** à la **crèche** ce matin avant d'aller au travail

**Kim, Jeanne et Paul** vont suivre une **formation professionnelle** pendant six mois.

**Roger** rénove le moulin à eau du village, il participe au **chantier d'insertion**

**Chiara** anime des ateliers de sensibilisation au **tri des déchets** et aux économies d'énergie

**Leïla et Céline** sont apprenties et vont bénéficier d'un appartement dans un **foyer de jeunes travailleurs**

**Maud** est handicapée et **travaille en milieu adapté**

**Franck** bénéficie d'un **micro crédit** pour acheter un scooter et ainsi il peut aller travailler à l'autre bout du canton

**José** est éducateur et accompagne des adolescents et des adultes

**Jacques et Denise** sont **bénévoles**, ils suivent une formation en gestion et sur la responsabilité employeurs

**Et Demain ? Que feront Pierre, Jacques, Adèle, Karim, Leïla, Franck, Mériem et Fanny...? Quelles activités et services supprimera t'on ? Qui prendra la relève, à quel prix, avec quels objectifs... ?**

# Le soutien aux associations : Une garantie de services aux populations

## ✚ Les associations partagent des valeurs communes...

Elles sont fédérées ou en collectifs, souvent reconnues **d'utilité publique**

Elles sont **près de chez vous**...

Elles sont aussi départementales, régionales, nationales

Vous en êtes **participants, acteurs** plus que clients et consommateurs

Ce sont également des mouvements pédagogiques, d'idées et d'actions

En Languedoc Roussillon, elles présentent une réelle **diversité** d'organisations

Pour cela, **il est indispensable de**

- Continuer **de soutenir les associations**
  - Parce qu'elles assurent **des services** pour vos enfants, vos parents, vos amis, vos voisins,
  - Parce qu'elles le font dans le cadre d'un **projet fort, porteur de valeurs** : humanisme, laïcité, démocratie, paix, solidarité,
  - Parce qu'elles génèrent de **l'emploi**,
  - Parce qu'elles ont un **impact social et économique**,
  - Parce qu'elles **font vivre et animent** des quartiers, des territoires rurbains et ruraux, des territoires éloignés...
  - Parce qu'elles **proposent des espaces d'engagement** bénévoles à ceux qui ont une conception basée sur le Vivre ensemble et sur le Faire ensemble, et qui souhaitent agir pour l'intérêt collectif, l'intérêt général et pas uniquement pour des intérêts individuels.

Ces associations agissent souvent en réseau.

Cela les rend plus fortes, plus lisibles, plus compétentes, plus représentatives.

Cela leur permet d'avoir plus de poids dans les relations aux partenaires, aux institutionnels, aux collectivités territoriales.

Il faut soutenir **les réseaux associatifs** parce qu'ils coordonnent, informent et forment, accompagnent les associations locales

# Un appel à mobilisation

**Pour informer et mobiliser les citoyens,  
Pour interpeller les pouvoirs publics et les partenaires,  
Pour écrire ensemble des perspectives porteuses d'espérance.**

**A l'heure où** les citoyens et la société civile vont à la rencontre du monde associatif pour organiser leur vie quotidienne de l'année, **à l'heure où** les besoins sociaux, éducatifs, culturels, environnementaux se font grandissants, la CPCA LR souhaite alerter l'opinion publique sur les **conséquences désastreuses** des réformes effectives et à venir : RGPP, Réforme des collectivités territoriales, notamment et des mesures récentes qui impactent le secteur associatif (circulaire du 18 janvier 2010) et par voie de conséquence, leurs projets, les activités qu'elles proposent **aux publics, à NOUS, à VOUS...**

**Le message de l'Etat est clair : « il faut faire des économies ».**

**Nous les faisons depuis plusieurs années !!!**

**Mais à ce jour, nous sommes confrontés à des suppressions de lignes budgétaires !**

**Les économies et les choix politiques d'aujourd'hui généreront les coûts sociaux de demain !**

**Ce sont des milliers d'associations qui irriguent le territoire qui sont en difficulté  
C'est un nombre important d'activités sociales, éducatives, culturelles, citoyennes...menées auprès de millions d'enfants, de jeunes et d'adultes qui risque de disparaître ;  
Ce sont des milliers de bénévoles qui voient l'utilité de leurs actions contestée ;  
Ce sont enfin des milliers de professionnels qui voient leur emploi menacé.**

**IL EST URGENT D'AGIR !**

## Quelques chiffres et faits marquants

*Les chiffres issus de l'enquête de Viviane Tchernonog (Laboratoire Matisse – CNRS) portant sur 13 000 associations représentatives<sup>1</sup>:*

On compte environ **1,1 million d'associations en France**, soit 200.000 de plus en six ans, avec une progression particulièrement forte dans le secteur de la défense des intérêts économiques et du développement local (+12%) et humanitaire (+ 9%).

Entre 1999 et 2005, le nombre d'associations a augmenté de 4% par an en moyenne. 60% des associations interviennent au niveau communal ou infra communal.

56% des associations appartiennent à des réseaux (69% des associations employeurs) alors que 44% fonctionnent de manière isolée sur le territoire.

Le budget annuel cumulé des 1,1 millions d'associations = 59,4 milliards d'euros, soit plus de 3% du PIB.

## Répartition des ressources

Les dons et le mécénat représentent 4,9% des budgets en moyenne. Les recettes d'activités restent la première ressource des associations (49%), tandis que les subventions publiques représentent 34%.

Entre 1999 et 2005, les ressources privées ont augmenté de 4% par an, soit 2 fois plus vite que les ressources publiques (1,5% par an).

Entre 1999 et 2005 : Les financements de l'Etat ont diminué. Les financements des Départements ont augmenté de 23% en volume. Les financements des Régions ont augmenté mais restent minoritaires.

**Bénévolat** : 15 millions de bénévoles dont le travail est valorisé à hauteur de 935 000 ETP.

**Emploi** : 1,9 million de salariés (à temps plein ou partiel), soit plus de 8% de l'emploi salarié privé en France et plus de 6% de l'emploi salarié total (public et privé). 1 million d'emplois ETP. Le secteur de l'action sociale et de la santé concentre 49% du volume des emplois salariés associatifs, le secteur éducation, formation et insertion en concentre 17%. 26% des associations bénéficient d'un dispositif d'emploi aidé.

## Des témoignages d'acteurs

### LE SECTEUR JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE : le CRAJEP LR

*Les associations membres du CRAJEP agissent en référence aux principes d'éducation populaire qui visent la participation des populations et doivent être reconnues sur leurs valeurs, leurs démarches, leur volonté de transformation du territoire avec et pour ses habitants.*

Dans un contexte de réduction générale des moyens aux associations et de réorganisation des pouvoirs publics, l'interpellation est aujourd'hui en lieu et place de la concertation en l'absence d'espaces et de modalités d'échanges et de dialogue.

Pour le CRAJEP, le temps est arrivé de la **double exigence, pour la jeunesse, et pour l'éducation populaire** :

- exigence formulée avec et pour « les jeunes » de conditions de vie, d'éducation, de formation et d'emploi, de logement, etc, à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle ;
  - la confiance retrouvée entre le pays et sa jeunesse ne peut se faire sans de véritables politiques nationales de jeunesse, relayées par une compétence jeunesse « de plein droit » et partagée du côté des collectivités territoriales.
- exigence d'éducation populaire qui se fonde sur la question de l'implication citoyenne c'est-à-dire de la participation de la population au débat et à la vie publique ;
  - l'implication citoyenne doit être soutenue, le rôle des associations dans la construction du débat démocratique doit être reconnu ; le CRAJEP est porteur d'un projet d'éducation populaire sur les réformes institutionnelles et réglementaires en cours et c'est avec la CPCA qu'il agit sur tout ce qui concerne la vie associative.

### LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL : L'URIOPSS LR

#### **Les solidarités à l'épreuve des réformes et de la crise**

Aux conséquences sociales déjà tragiques de la crise s'ajoutent les réformes en cours (notamment liées à la Réforme Générale des Politiques Publiques dite RGPP) et leurs impacts.

Certains secteurs de la solidarité sont touchés de plein fouet par des réductions de financement significatives : les champs de l'urgence sociale, de la lutte contre les exclusions, des personnes âgées en particulier à domicile mais aussi au sein des établissements les accueillant, de la petite enfance, ....

Dans les annonces comme dans les actes, on note un certain désordre. **Quel projet social porte le gouvernement derrière cet ensemble de mesures d'économies ? Comment ne pas risquer de créer de nouvelles déchirures dans un contexte social déjà plus que fragile ? Comment ne pas risquer de laisser au bord de la route les plus vulnérables ?**

Le monde associatif de solidarité se trouve aujourd'hui fragilisé, tiraillé entre deux tendances antagonistes :

- La tentation de l'Etat d'accroître son emprise (recentralisation du pouvoir, procédure descendante de définition des besoins sociaux, renforcement de la volonté de contrôle sans d'ailleurs en avoir les forces humaines, ...)
- L'ouverture au marché de champs du social (petite enfance, secteur des personnes, insertion sociale des publics en difficulté, etc.) avec des dérégulations et le développement brutal de la concurrence (logique systématique d'appel d'offre, etc.).

En septembre 2010 déjà, et après avoir interpellé en vain le Premier Ministre, une **quarantaine d'organisations associatives du champ sanitaire et social** tiraient la sonnette d'alarme et appelaient à une **mobilisation citoyenne pour la solidarité** : « *Nos publics et réseaux respectifs sont à l'heure actuelle victimes des conséquences de la crise, certes, mais aussi d'orientations sociales et budgétaires qui fragilisent les personnes que nous accompagnons, nos structures et nos associations et qui, à terme, risquent de ne plus nous permettre de mener à bien nos missions ! Nous représentons à nous tous des millions de personnes (adhérents, usagers, salariés, bénévoles, donateurs, ...) et des milliers d'associations et de structures. Aussi nous avons décidé de lancer un appel pour dire nos inquiétudes et affirmer notre détermination pour une société solidaire respectant la protection sociale et les droits fondamentaux pour tous* ».

Depuis, de nombreuses décisions financières ont été et sont prises par les ministères, les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale. Nombre d'entre elles compromettent les missions, voire même l'existence, des associations du champ de la solidarité. Ces décisions diverses nous paraissent prises sans plan d'ensemble, **sans priorités, sans autre objectif que la recherche d'économies**. Cette situation est en train de se développer dangereusement pour la cohésion sociale et **fragilise la situation des personnes accompagnées**. En outre, l'absence de visibilité sur les perspectives **ne permet pas à nos associations de se préparer en connaissance de cause** aux évolutions à envisager et d'anticiper.

## LE SECTEUR HABITAT JEUNES : L'URHAJ



**Jusqu'en octobre 2011, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Languedoc Roussillon et ses adhérents, membres du réseau Habitat Jeunes participent à la mobilisation nationale lancée par l'UNHAJ\* pour que la jeunesse soit le temps des possibles**

Les acteurs de l'UNHAJ ont décidé d'initier une mobilisation en réaction aux politiques jeunesse actuellement à l'œuvre. Cette mobilisation vise à faire connaître publiquement notre refus de voir se succéder des politiques publiques incapables de donner à la jeunesse les moyens de se construire dans sa diversité.

Car tous les jours nous observons la situation faite aux jeunes se dégrader. Nous voyons se succéder des mesures qui ne sont pas à la hauteur pour répondre à cette réalité (baisse des financements de l'éducation nationale, réductions des aides aux associations qui accompagnent les jeunes vers l'autonomie, modification des aides à la personne ...). Nous entendons dans les médias et les conversations des propos qui illustrent combien les stéréotypes sur les jeunes sont tenaces. Mais nous savons, et nous le constatons quotidiennement, que la jeunesse est diverse, volontaire et pleine de ressources.

C'est un appel intergénérationnel, résolument optimiste et volontariste, qui est lancé à la puissance publique par le biais de cartes postales que chacun d'entre nous est invité à renvoyer aux Préfets, au Ministre « **car nous croyons que d'autres choix sont possibles !** »

En tant qu'acteur Habitat Jeunes, l'**Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes** participe pleinement à cette dynamique en région. Elle regroupe **10 associations qui gèrent 17 structures proposant près de 1 050 places et des services pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ce sont près de 4 000 jeunes qui sont accueillis chaque année par les professionnels du réseau.**

**Nous, jeunes bientôt vieux,  
Nous, vieux jadis jeunes,  
Nous, associations sans âge,  
Nous, citoyens de tous les âges...**

**Nous nous mobilisons pour faire entendre  
La voix des jeunes quel que soit notre âge**

**Contact presse : Muriel JACQUOT 04.67.28.24.33**



**\*L'Union nationale pour l'habitat des Jeunes, c'est :**

- 330 adhérents (associations et personnes morales) présents dans plus de 250 villes, porteurs de projets pour l'habitat des jeunes :
  - > Ils accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome
  - > Ils proposent 40 000 logements en collectif (de type Résidences sociales-FJT) ou en diffus
  - > Ils offrent un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...
- 200 000 jeunes accueillis chaque année

## **La plateforme des accueils collectifs de mineurs**

**NON à la fin des colos pour 2012,  
POUR la reconnaissance d'un Espace d'Animation Volontaire.**

31 août 2011 – La Jeunesse au Plein Air (JPA), représentante de la plateforme des Accueils Collectifs de Mineurs, continue d'interpeller le gouvernement, les parlementaires et l'ensemble des élus. Son objectif : les encourager à soutenir la **reconnaissance d'un espace d'animation volontaire**.

Nous avons pris acte de l'intérêt de M. Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MENJVA), pour les colonies de vacances et l'engagement des jeunes dans cette activité éducative et sociale. Rappelons que cet **espace spécifique, entre bénévolat et salariat**, permet, depuis plus d'un siècle, **l'investissement de jeunes** dans un espace éducatif complémentaire à celui de l'école et de la famille et l'accueil d'un grand nombre d'enfants et de jeunes. Nous attendons avec intérêt la mise en place du groupe de travail annoncé par Monsieur le Ministre le 3 août dernier. Néanmoins, nous rappelons que la plateforme a déjà travaillé ces mois derniers avec ses services et que les solutions techniques proposées ne résolvent pas le problème.

La proposition de loi de Pierre-Christophe BAGUET (UMP) et des députés UMP, déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale le 13 juillet 2011, "visant à reconnaître un régime spécifique aux personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs de mineurs, titulaires d'un contrat d'engagement éducatif, notamment au regard des règles d'aménagement du temps de travail" est un premier pas. Cette proposition de loi est une base de travail intéressante pour avancer sur une issue d'urgence, car seul un volontariat dédié à l'animation volontaire occasionnelle peut permettre la poursuite de l'activité des accueils collectifs de mineurs. Mais il faut aujourd'hui aller plus loin.



Nous rappelons une nouvelle fois que déjà plus de 150 députés et sénateurs, de droite et de gauche, ont questionné le gouvernement sur le contrat d'engagement éducatif.

Nous continuerons donc d'interpeller le gouvernement, les parlementaires et l'ensemble des élus jusqu'à la décision du Conseil d'Etat devant intervenir fin septembre, afin qu'ils soutiennent la création du Contrat d'Animation Volontaire.

Contact Presse :

Claire BOUC pour ECONOVIA - [claire.bouc@de-bouche-a-oreilles.com](mailto:claire.bouc@de-bouche-a-oreilles.com) - 06 84 59 91 21

#### **A propos de la Plateforme des Accueils Collectifs de Mineurs**

La plateforme des Accueils Collectifs de Mineurs, qui regroupe plus de 60 associations, a été créée en 2000 pour soutenir la singularité d'un statut de « volontaire » pouvant se situer entre bénévolat et professionnalisation. Organisateur de vacances et de loisirs pour les enfants, les adolescents et les personnes handicapées, gestionnaire de centres de séjours et de loisirs et formateur font appel, pour l'encadrement de ces activités, à des jeunes qui n'ont pas pour objectif de trouver un emploi, ni de s'inscrire automatiquement dans une filière professionnelle de l'animation. Le projet pédagogique des membres de la plateforme, tant à l'égard des usagers qu'à celui de leurs

« encadrants », a pour objectif d'atteindre les familles modestes.

Plus d'information sur [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

## **LE SECTEUR DU TOURISME ASSOCIATIF**

### **Accessibilité des établissements recevant du public (ERP) : Action d'alerte de l'UNAT auprès des pouvoirs publics concernant l'application de la loi du 11 février 2005 (Extrait du communiqué)**

Mi-juin, l'UNAT a adressé au Secrétaire d'Etat au Tourisme - Monsieur Frédéric Lefebvre - ainsi qu'aux Parlementaires (Députés et Sénateurs), un courrier et un document de synthèse sur les diagnostics d'accessibilité réalisés dans les établissements membres de l'UNAT.

Ce document se veut à la fois un document d'information (nature des aménagements à effectuer, cohabitation des différentes réglementations...), mais aussi un **document d'alerte sur les conséquences que pourrait avoir une application stricte et non raisonnée de la loi** du 11 février 2005, loi pour "l'Egalité des Droits et Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes handicapées". L'UNAT souhaite conduire une **démarche de sensibilisation et d'alerte** auprès des pouvoirs publics et entrer en dialogue avec les personnes concernées pour trouver des solutions satisfaisantes, réalistes et raisonnables au plan financier comme au plan technique pour les structures du tourisme associatif à vocation sociale.

En effet, si le législateur a pris en compte ce souhait d'accessibilité des ERP, aucune mesure d'accompagnement financier. L'étude conduite par l'UNAT indique un coût des travaux de l'ordre de 160 000 euros par centre d'accueil, et il s'agit là d'une moyenne qui masque des réalités de terrain.

L'objectif de l'UNAT et de ses membres n'est pas de déroger à l'application de la loi. Ce serait contradictoire au regard des valeurs portées et défendues par le secteur. Notre crainte est qu'une application trop rigide de la loi ne se traduise par une incapacité à la mettre en œuvre. Il serait totalement incompréhensible qu'une loi se voulant un vecteur d'accessibilité ait pour conséquence l'effet inverse : **rendre certains centres totalement inaccessibles du fait de leur fermeture.**

#### **L'accès aux vacances au plus grand nombre : une valeur fondamentale et historique du secteur associatif à vocation sociale**

Les associations regroupées au sein de l'UNAT ont toujours inscrit l'accessibilité de leurs activités à toutes les personnes, y compris bien entendu aux personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de ce handicap. Cette accessibilité est d'ailleurs inscrite dans les textes de référence du tourisme social et associatif, la Déclaration de « Montréal » de 1996, Charte de l'UNAT, etc.

Les membres de l'UNAT ont d'ailleurs salué le vote de la loi du 11 février 2005 pour "l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes handicapées", rendant obligatoire l'accessibilité de

tous les établissements classés ERP (Etablissement Recevant du Public). Ce soutien a été d'autant plus important que cette loi envisageait toutes les formes de handicaps, et de plus prévoit qu'il ne peut y avoir aucune discrimination entre les publics fréquentant ces établissements : accessibilité totale à toutes les parties privatives et collectives, et accessibilité à toutes les activités proposées par le centre d'accueil.

Dès 2007, l'UNAT, dans sa fonction d'accompagnement de ses membres, s'est saisie de ce dossier : signature d'un partenariat avec un organisme spécialisé (SOCOTEC) afin de proposer aux gestionnaires de centres d'accueil une démarche complète et financièrement intéressante pour la réalisation des diagnostics. Pour ce travail, l'UNAT a bénéficié du soutien de la DGCIS, dans le cadre de la convention annuelle signée entre l'UNAT et la DGCIS.

Cette phase de diagnostics désormais achevée et les délais d'application de la loi ayant pour échéance le 1er janvier 2015, c'est naturellement que se pose aujourd'hui la problématique de la mise en oeuvre des préconisations et de la réalisation des travaux de mises aux normes. L'UNAT a souhaité réaliser un bilan de ces diagnostics et alerter les pouvoirs publics sur les résultats. Nous espérons que cette action permettra d'entrer en dialogue avec les acteurs concernés et que nous trouverons des solutions satisfaisantes pour chacun, et qui nous permettent de maintenir notre but commun : **permettre l'accès aux vacances au plus grand nombre.**

## **L'initiative d'associations membres des réseaux Pailladin et Rimbaud**

**Le 9 novembre 2011 à Montpellier  
Journée des Assises associatives**

Nous appelons à **une journée d'indignation** pour dénoncer la précarité grandissante des associations.

Nous souhaitons rassembler les administrateurs, bénévoles, salariés et usagers pour débattre :

**Du bilan des moyens alloués au social gérés par les associations :**

En effet, il apparaît urgent :

- de dresser le constat des financements qui diminuent,
- d'en mesurer les conséquences sur l'emploi associatif,
- et de comparer ces baisses des moyens à l'augmentation des besoins sociaux des usagers.

**De la définition de l'utilité sociale et de la légitimité de l'action associative :**

Nous questionnerons le rapport entre les besoins des usagers, l'objet social des associations, et la commande publique.

**De la place des citoyens et des associations dans les débats publics pour une évaluation partagée et pluraliste de l'intérêt général :**

Les associations peuvent elles permettre aux citoyens de participer aux choix de l'action publique ?

**Nous proposons que chaque association reste fermée ce jour là en guise de protestation !**

## La CPCA et son combat

### Pour toutes ces raisons, il est indispensable de

- **Continuer de soutenir les associations en s'appuyant à la fois sur ce qui leur est commun et sur les spécificités de chacune d'entre elles (actions diverses sur les territoires en faveur de différents publics...).**

➤ Privilégier des cadres de **partenariats pluriannuels** sur 3 ans plutôt que des logiques d'appels d'offre, de marché ;

➤ Soutenir le fonctionnement des associations et favoriser l'engagement associatif :

Développer l'**emploi associatif** en faveur du soutien à l'animation de la vie associative, à l'engagement bénévole et donc en faveur de l'animation et du développement des territoires de la région : création d'emplois associatifs en adéquation avec les besoins du secteur, aide au financement d'emplois existants, développement des postes FONJEP...

Développer la **formation des bénévoles** : renforcer les Fonds du Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVA – Etat), développer une offre de formation coordonnée sur l'ensemble du territoire régional...

- **Continuer de soutenir les « têtes de réseau associatives ».**

➤ La CPCA LR et ses coordinations doivent être soutenues dans leur fonction de **coordination**, de **promotion** et de **représentation** des différents secteurs associatifs en région.

Les fédérations, associations ou unions régionales doivent être soutenues pour leurs actions de **formation**, d'**information** et d'**accompagnement** pour la vie associative locale : « fonction ressource » développement des réseaux d'expériences, rôle de conseil sur les projets locaux, d'aide à l'ingénierie...

➤ Renforcer et encourager la présence des associations dans les structures de **concertation** et de **participation** présentes du niveau local au niveau régional.

La présence des regroupements associatifs ou des associations représentatives dans les conseils de quartiers, conseils de développement et dans les instances, groupes de pilotage ou observatoires initiés par les Collectivités ou l'Etat, localement et régionalement est importante car elle permet de prendre en compte l'**expertise associative** sur différents sujets liés à son champ de compétence.

**Parce qu'elles agissent quotidiennement au plus près des populations et des territoires, les associations sont des partenaires efficaces et utiles des pouvoirs publics dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques locales.**

**Dans le contexte actuel de réformes (Révision Générale des Politiques Publiques, réforme des collectivités territoriales, application de la Circulaire du 18 janvier 2010) et dans la perspective des élections présidentielles de 2012, les associations revendiquent des espaces de concertation et de co-construction des politiques publiques et veulent faire valoir un cadre d'exigences pour la reconnaissance et le soutien à la vie associative.**

**La CPCA proposera dans les mois à venir dans le cadre de la campagne présidentielle une plate forme de propositions qui servira d'appui pour des rencontres avec les candidats.**

## La CPCA en Languedoc Roussillon

**An neuf pour la CPCA**, le 9 juillet 2009, **10 coordinations associatives, membres de la CPCALR**, ont constitué l'association et lui ont donné une forme juridique.

- Coordination d'Associations de Développement Economique, Culturel et Social - **CADECS**.
- Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education nationale - **CCOMCEN**.
- Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire - **CRAJEP**.  
Contact : Karine AMBLARD [contact@crajep-lr.fr](mailto:contact@crajep-lr.fr)
- Comité Régional Olympique et Sportif - **CROS**. Contact : Thierry BUFFALON [cros.lang.rouss@wanadoo.fr](mailto:cros.lang.rouss@wanadoo.fr)
- Union Nationale des Associations de tourisme - **UNAT LR**. Contact : Jean Marc Bancelin [languedoc-roussillon@unat.asso.fr](mailto:languedoc-roussillon@unat.asso.fr)
- Associations interdépartementales dites Union Régionale des Associations Familiales - **URAF**.  
Contact : Lucien BERNARD [familles@udaf30.fr](mailto:familles@udaf30.fr)
- Union Régionale des Fédérations d'œuvres Laïques/ Ligue de l'enseignement UR LR - **URFOL**.  
Contact : Linda ADRIA [urfol2@wanadoo.fr](mailto:urfol2@wanadoo.fr)
- Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux - **URIOPSS**.  
Contact : Isabelle MEUNIER [accueil@uriopss-lr.asso.fr](mailto:accueil@uriopss-lr.asso.fr)
- Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication en Languedoc Roussillon - **COFAC LR**.  
Contact : Jean-Paul GAMBIER [cofac.lr@free.fr](mailto:cofac.lr@free.fr)
- Le Groupe Régional Animation Initiation Nature Environnement - **LE GRAINE LR**.  
Contact : Jean Paul SALASSE [contact@grainelr.org](mailto:contact@grainelr.org)

### Nouvelles adhésions en cours en 2011

- L'Union régionale des organismes de Formation – **UROF LR**
- L'Union régionale des Centres d'information sur le droit des femmes et des familles – **UR CDIFF**

### L'association a pour but :

- D'**améliorer** l'efficacité des coordinations membres par des stratégies ou des plates-formes communes, par le dialogue et/ou la négociation avec les autorités publiques, services déconcentrés de l'Etat et assemblées territoriales,
- De **contribuer** à promouvoir une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative,
- De **défendre** les acteurs de la vie associative qui créent les liens sociaux et développent la citoyenneté participative, luttent contre les excès de l'individualisme, le racisme et la xénophobie ; défendent ces valeurs pour une Europe plus juste et promeuvent la solidarité internationale,
- De **développer** des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs (notamment sur le terrain de l'économie sociale et des droits humains).

En effet, **la CPCA LR était restée depuis 2000 une association de fait** formalisée par une charte fondatrice.

### ↳ Rappel de l'historique et des motifs de création en association Loi 1901 de la CPCA en région

Existence depuis 1992 (association déclarée en 1999) d'une CPCA Nationale avec pour objet principal la promotion, la valorisation et la défense de la vie associative.

Des CPCA régionales se sont développées peu à peu dans les régions.

En Languedoc-Roussillon, c'est **une association de fait** du 1er décembre 2000 au 9 juillet 2009

Au fur et à mesure des événements et sollicitations, il apparaissait nécessaire de constituer une association déclarée.

➤ En janvier 2006, la CPCA Nationale est à l'origine de la **première Conférence** nationale de la vie associative et le 5 décembre 2006, **la CPCA LR organise une conférence régionale de la vie associative** avec la DRJS sous l'égide de la Préfecture de Région.

➤ La CPCA devient le **représentant de la vie associative** dans un certain nombre d'instances, mais ce n'est pas encore complètement acquis en région.

➤ En Languedoc-Roussillon, **chaque 5 décembre**, un événement régional sur la vie associative est organisé par la CPCA en lien avec différents partenaires, notamment avec la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Des thématiques différentes sont abordées chaque année en fonction de l'actualité associative.

➤ **Relais d'information** sur la vie associative (Lettre du mouvement associatif, dossiers et revues thématiques).

- Organisation de **temps de Formation sur l'accès aux fonds européens** : avec l'appui de l'AVISE, en 2010 deux journées de formation gratuites ont été proposées aux responsables associatifs : « COMMENT FAIRE COFINANCER SON PROJET PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ». Des journées identiques avaient été proposées en 2004, 2005, 2006 et 2010.
- **Participation** aux événements et travaux nationaux.
- **Membre** du Comité d'attribution des **fonds CDVA** organisé par la DRJSCS : instruction des dossiers et validation des attributions.
- Organisation de **temps d'informations** sur le CDVA et **animation territoriale** pour optimiser et donner de la cohérence à l'utilisation de ces fonds, informer et former les responsables élus et salariés, suggérer des coopérations territoriales.
- Recherche de **partenariats régionaux** : rencontre avec le Conseil régional sur la question de la **formation des bénévoles**.
- Participation à **Coventis** en 2009 : Convention des entreprises de l'économie sociale.
- Nécessité d'une animation du **collège associatif au sein de la CRES** pour dynamiser, relayer les informations, encourager la participation des associations aux événements collectifs, pour que les associations prennent et obtiennent toute leur place au sein de l'économie sociale.
- Proposition et Elaboration d'une **fiche action** dans le cadre du **contrat d'objectifs de la CRES LR**. Objectif de l'action proposée vise à favoriser la formation des bénévoles et administrateurs des structures de l'économie sociale par le repérage des besoins et des actions menées par les différentes familles, et par la mise en place d'une offre de formation coordonnée.
- Préparation de la **Conférence Nationale de la Vie associative** en Région : ateliers contributifs sur les thématiques abordées par la conférence nationale.
- Participation le 17 décembre 2009 à la **2<sup>ème</sup> conférence** de la Vie Associative à Paris.
- Elaboration, diffusion et présentation de la **plateforme régionale de propositions** pour la vie associative lors **élections régionales de mars 2010** et rencontre des candidats des listes républicaines.

↳ Suite aux élections régionales, la nouvelle équipe conduite par G. Frêche, et à ce jour par Ch. Bourquin, a nommé une **conseillère régionale déléguée à la vie associative** en la personne de Mme S. Delieux.

## La CPCA au niveau national

La **Conférence Permanente des Coordinations Associatives** (CPCA) est l'instance où se rassemblent les différentes structures sectorielles et affinitaires représentatives des divers domaines de l'activité associative.

La CPCA réunit **16 grandes coordinations associatives** :

- ANIMA'FAC** – Vie étudiante, éducation : Réseau d'associations étudiantes
- CADECS** – Education, droits humains : Coordination d'associations de développement économique, culturel et social
- CCOMCEN** – Education, jeunesse : Comité de Coordination des Oeuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education Nationale /Département Associations
- CELAVAR** – Développement local en milieu rural : Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale
- CNL-CAFF** – Droits des femmes: Comité national de liaison des Coordinations associatives féminines et féministes
- CNAJEP** – Jeunesse et éducation populaire : Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
- CNOSF** : Comité National Olympique et Sportif Français
- COFAC** – Vie culturelle : Coordination des Associations et Fédérations Culturelles
- CONSOFRANCE** : Associations de consommateurs de la branche laïque et syndicale.
- COORDINATION SUD** : Coordination Solidarité Urgence Développement
- COORDINATION JUSTICE - DROITS DE L'HOMME** : Intervention socio judiciaire, défense des droits
- FONDA** – Vie associative: Association pour la promotion de la vie associative
- LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**
- UNAF** : Union Nationale des Associations Familiales
- UNAT** – Tourisme et jeunesse: Union Nationale des Associations de Tourisme
- UNIOPSS** – Action sociale, santé : Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

**Les objectifs de la CPCA** sont :

- De **promouvoir** la vie associative dans son ensemble,
- De **défendre** les acteurs de la vie associative qui adhèrent aux valeurs de citoyenneté, de démocratie et de respect des droits de l'homme,
- De **faciliter** leur pleine reconnaissance par le dialogue et la négociation avec les autorités publiques.

**Elle agit à trois niveaux :**

- **Régionalement**, avec la constitution de CPCA régionales : pour répondre aux logiques territorialisées de partenariats inter - associatifs et de concertation publique.
- **Nationalement**, où elle est l'interlocuteur et le partenaire des acteurs de l'Economie Sociale au sein du Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale (CEGES) et dialogue avec le groupe Association du Conseil Economique et Social.
- **A l'échelle européenne :**

La CPCA tente de développer des partenariats avec les pays qui ont signé une charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les représentants du monde associatif

Dès sa création, la CPCA interpelle les pouvoirs publics sur la base de propositions communes aux coordinations et plaide pour une concertation systématique sur l'action publique en direction des associations.

**Ses interventions s'articulent autour de trois axes :**

- **Les relations contractuelles et les questions de financement**, la CPCA plaide pour le maintien d'un financement public pérenne des activités associatives entrant dans le champ de l'intérêt général, et pour des outils de contractualisation efficaces et pérennes. Elle investit également les questions de structuration financière et de diversification des ressources pour anticiper et accompagner les profondes mutations en cours.
- **Le dialogue civil** pour faire reconnaître les associations comme un corps intermédiaire à part entière.
- **L'engagement**, la CPCA insiste sur le nécessaire accompagnement des bénévoles qui s'investissent dans les associations au triple bénéfice des 14 millions de bénévoles, de la qualité des actions qu'ils mènent quotidiennement et de la société toute entière.

En 1999, la CPCA est un acteur central des Assises Nationales de la Vie Associative. A cette occasion, le Premier Ministre reconnaît la CPCA comme l'instance politique de représentation du monde associatif.

En 2001, lors du centenaire de la loi de 1901, s'initie un partenariat inédit entre pouvoirs publics et associations avec l'élaboration collective de la **Charte des Engagements Réciproques** signées le 1er juillet à Matignon par le Premier Ministre et le Président de la CPCA, puis contresignée par les Ministres du gouvernement et les Présidents des coordinations regroupées au sein de la CPCA.

Cette Charte pose les bases d'un partenariat renouvelé.

Par ailleurs la CPCA a signé une **charte de l'égalité hommes - femmes** dans le monde associatif en 2004 avec le gouvernement et un accord sur **l'égalité des chances** avec le Premier ministre le 23 janvier 2006 en clôture de la **1ère conférence nationale de la vie associative**. Membre du comité de pilotage de la **2ème conférence de la vie associative** le 17 décembre 2009, la CPCA participe au comité de suivi.

Depuis 2007, la CPCA intervient lors des **différentes campagnes électorales** pour interpeller les politiques sur le fait associatif en France.

En 2010, la **part croissante des régions dans le soutien aux associations** a fait des élections régionales un enjeu d'importance. Ces Campagnes nationales et locales portent le nom :

**« Que serait la vie sans les associations ? ».**